



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

148^e Assemblée de l'UIP

Genève, 23-27 mars 2024

Commission permanente des
Affaires des Nations Unies

C-IV/148/5-P.1
19 février 2024

Projet de motion

Réforme du Conseil de sécurité de l'ONU

La Commission permanente des Affaires des Nations Unies de l'UIP s'est engagée à promouvoir la réforme du Conseil de sécurité de l'ONU.

Dans un contexte de confiance érodée dans le système multilatéral des Nations Unies, la Commission est profondément préoccupée par l'impasse actuelle à l'ONU, où la réforme du Conseil de sécurité est prévue depuis des décennies sans que l'on puisse en voir la fin.

Bien qu'il soit largement admis que la composition du Conseil de sécurité ne reflète pas les réalités géopolitiques du XXI^e siècle, les États membres restent profondément divisés, notamment sur la question de l'élargissement de la composition du Conseil, sur les critères d'admission de nouveaux membres et sur les limites éventuelles de l'utilisation du droit de veto par les membres permanents actuels et futurs.

La Commission se félicite de l'adoption de la résolution 76/262 de l'Assemblée générale, qui impose aux membres permanents de rendre des comptes à l'Assemblée générale chaque fois qu'ils font usage de leur droit de veto pour empêcher l'adoption d'une résolution du Conseil de sécurité. Toutefois, comme le montre l'expérience récente, cette mesure n'est pas assez forte pour empêcher l'utilisation abusive du droit de veto.

Sans une réforme efficace du Conseil de sécurité, la Commission estime que l'effort global visant à rendre le système multilatéral plus démocratique et plus transparent aux yeux du public sera gravement entravé. La Commission considère le Sommet de l'avenir prévu cette année comme une occasion de faire état de progrès significatifs afin de restaurer la confiance dans le multilatéralisme au moment où la coopération mondiale est la plus nécessaire.

S'appuyant sur la séance d'information sur la réforme du Conseil de sécurité tenue lors de la 147^e Assemblée (Luanda, Angola, octobre 2023) et réfléchissant à l'action parlementaire possible pour faire avancer les discussions en cours, la Commission exhorte d'urgence chaque Parlement membre de l'UIP à :

1. collaborer avec les dirigeants de son gouvernement et ses représentants permanents auprès de l'ONU afin d'obtenir des informations régulières sur les propositions de réforme du Conseil de sécurité ainsi que sur les progrès accomplis à cet égard ;
2. exiger que le processus de réforme soit entrepris de manière démocratique, inclusive et transparente, tout en gardant à l'esprit que le Sommet de l'avenir prévu en septembre 2024 constituera un tournant décisif ;
3. préparer la ratification de la réforme du Conseil de sécurité de l'ONU dans le cadre d'une approbation finale de l'Assemblée générale et conformément aux procédures nationales ; et
4. participer aux processus parlementaires, tels que les débats, les auditions en commission et les résolutions, afin de peser sur le processus intergouvernemental menant au Sommet de l'avenir et de veiller à ce que les perspectives parlementaires soient reflétées dans son document final, le Pacte pour l'avenir.

F

#IPU148